Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA GIOU-DE-MAMOU
Numéro du lot	fd15-209
COMMUNE(S)	GIOU-DE-MAMOU
Massif chevreuil	Carladès
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	LAMOUROUX Jean-Louis
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	3 RUE DE bARATHE, 15130 GIOU-DE-MAMOU
Téléphone (fixe et portable)	0682815622
Courriel	fd15-209@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 145.00	Surface Totale: 1409.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2022 / 2023

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					13		
Réalisation année précédente					13		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité		
Attribution théorique					7		
DEMANDE 2022 / 2023					13		

Fait le jeudi 24 février 2022 à GIOU-DE-MAMOU Signature